

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD LOIRE

REÇU LE :

29 JUIL. 2013

MAIRIE DE SORBIERS

2013 - 088

DEL 04

46, rue de la République
42952 SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 3 juillet 2013, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Raymond JOASSARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 24 juin 2013

PRESENTS : Mmes et MM JOASSARD - THIVANT - MATHEVET - NEDELEC -- BIDAULT - AUZARY - SAURA - GRENIER - PONCIN-BREUIL - SARTRE - GRANOTTIER - MULLER - CHARRA - JACOB - DELARBRE - VILLARS - GADALA - CARMIGNANI - ALLEGRA - ROBERT - CHOLAT - CHOVEL - HUBE - GALUS

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : M. MEHADHBI - MME CUERQ - MME NEEL - M. STREB - MME AVRIL

PROCURATIONS :
M. MEHADHBI à M. GRENIER
MME CUERQ à MME CHARRA
MME NEEL à M. AUZARY
M. STREB à M. VILLARS
MME AVRIL à M. ROBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GRANOTTIER

URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCOT SUD-LOIRE

Par délibération du 6 juin 2013, le comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud-Loire a approuvé le projet de nouveau SCOT, le précédent ayant été annulé par le tribunal administratif. Conformément à l'article L 122-8 du code de l'urbanisme, la commune a trois mois pour rendre un avis sur ce document, passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le nouveau schéma a pris compte des évolutions obligatoires :

- Prise en compte du recensement de la population 2009,
- Intégration d'Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse dans Saint-Etienne Métropole,
- Prise en compte du Grenelle II,
- Prise en compte des conséquences du jugement du tribunal administratif, avec notamment les corridors écologiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20130703-Del2013-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2013
Publication : 08/07/2013

On peut constater également d'autres avancées :

- Définition de trois niveaux d'espaces commerciaux (pôles commerciaux majeurs, pôles commerciaux secondaires et autres pôles commerciaux), qui permet une reconnaissance des pôles existants tels que celui de la Vaure à Sorbiers, avec réutilisation possible des friches,
- Pour les communes rurales, décompte plus favorable lors de réhabilitation de logements existants,
- Diagnostic agricole obligatoire avant approbation d'un PLU.

Par ailleurs, ce nouveau schéma a été élaboré à partir des mêmes priorités politiques que celles retenues pour le précédent et notamment, renforcer l'attractivité résidentielle (avec un objectif de 50 000 nouveaux habitants d'ici 2030 - par rapport à 1999), lutter contre l'étalement urbain, inscrire le Sud-Loire dans l'aire métropolitaine lyonnaise, valoriser les ressources naturelles, des patrimoines et des paysages.

Le SCOT offre la possibilité de télécharger un diaporama reprenant les grands éléments contenus dans le Document d'orientation et d'objectifs et le plan de synthèse du projet sur le site www.scot-sudloire.fr (ces documents sont également consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture).

Monsieur le Maire relève que, comme dans le schéma précédent, la ville de Sorbiers ne figure pas parmi les centralités. Or, avec 7 717 habitants (population municipale légale 2010), cela paraît difficilement compréhensible et ne correspond pas à la réalité territoriale. A l'échelle des 117 communes du périmètre, toutes les communes de plus de 4 000 habitants sont au moins centralité locale.

Soumise à l'article 55 de la loi SRU et conformément au PLH, notre commune développe une offre d'habitat pour une meilleure mixité sociale, dispose d'équipements structurants, dont un lycée et une piscine intercommunale, et mène une politique d'animation urbaine très développée. La ville poursuit ses efforts en matière d'accueil de commerces de proximité et de services. Elle dispose également d'une zone industrielle, en continuité avec la zone de Molina La Chazotte.

Le SCOT prévoit trois types de centralités :

- 1 centralité métropolitaine (Saint-Etienne),
- 4 centralités sud Loire (Montbrison, Saint-Chamond, Firminy, Rive-de-Gier),
- 8 centralités intermédiaires (Saint-Just-Saint-Rambert, Andrézieux-Bouthéon, le Chambon-Feugerolles, Roche-la-Molière, Saint-Galmier, La Talaudière, Bourg-Argental, Chazelles-sur-Lyon),
- 22 centralités locales.

Comme tous les habitants de Sorbiers peuvent le constater au quotidien, l'ensemble formé par Sorbiers et la Talaudière constitue un bassin très intégré : commerces (boutiques à la Talaudière, grande distribution à Sorbiers), associations intercommunales (Emad Berlioz, Cap Danse, Cyclo-la-Talaudière Sorbiers, Handball-Sorbiers-La Talaudière...). Le collège Pierre-et-Marie Curie compte environ 400 élèves issus de Sorbiers (pour 200 issus de la Talaudière, et 200 d'autres communes). Cette réalité évidente sur le terrain et vécue par les habitants et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20130703-Del2013-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2013
Publication : 08/07/2013

toutes les personnes qui y travaillent est confirmée par les études relatives au PLU et au FISAC. Il paraît donc logique que la qualification de centralité intermédiaire soit reconnue conjointement aux deux communes. C'est déjà le cas pour les communes de Montbrison et Savigneux.

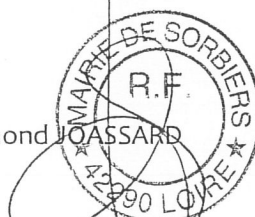
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET UN AVIS POSITIF** sur le projet de SCOT Sud-Loire avec toutefois la réserve portant sur la centralité, en demandant que celui-ci reconnaisse à la ville de Sorbiers le rang de centralité intermédiaire conjointe avec la Talaudière.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 4 juillet 2013
Le Maire,

Raymond JOASSARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20130703-Del2013-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2013
Publication : 08/07/2013.